

Thème : Le temps de travail

Date : Vendredi 5 septembre 2025 de 9h30 à 12h30

Lieu : Le Mans

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

Objectifs :

- *Faire le point des dernières avancées jurisprudentielles*
- *Maîtriser les grandes qualifications*
- *Appréhender les difficultés probatoires*

Méthodes mobilisées :

Programme :

Le temps de travail : de quoi parle-t-on ?

Titre 1 - Les notions de références (derniers arrêts rendus)

Titre 2 - Régime et données chiffrées.

Section 1 : Le cadre légal.

Section 2 : Les aménagements de la durée du travail

➤ **Moyens pédagogiques :** PowerPoint

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Monsieur Bernard GAURIAU, Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'université d'Angers, ancien avocat au Barreau de Paris

Informations importantes :

- **Date limite des inscriptions :** 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - **Tarifs :** Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.